

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026

Convocation

Date : 9 avril 2026

Affichée le : 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, Le quinze avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe FABREGES, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Etaient présents : BARREAUX Jean-Jacques, BOUZID Samia, DELBECQ Eugénie, DEMULDER Sylvain, DEPELCHIN Eric, FABREGES Philippe, FEREY Guillaume, GIRAUD Véronique, LAVAUD Mathurine, OULD BIYE Natacha, PROIX Jean-Yves, REMAUD Agathe, TRANCHANT FELLER Laurence, VAILLANT Alain

Etaient absents : PICHERY Stéphane (pouvoir à Laurence TRANCHANT FELLER)

Secrétaire de séance : Laurence TRANCHANT FELLER

Ordre du jour :

- Délégations d'attribution du Conseil municipal au maire
- Désignation des délégués au sein des syndicats communaux
- Désignation des délégués aux commissions communales
- Nomination du référent déontologique
- Compte financier unique 2025
- Budget supplémentaire 2026 -- **reporté**
- Ressources humaines

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h et propose à l'approbation le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026. Sans observations, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026 est approuvé à l'unanimité. Madame Laurence TRANCHANT FELLER est désignée secrétaire de séance.

1. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des différentes attributions déléguées par le Conseil municipal.

DÉLIBÉRATION 2026-74

Les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent la possibilité de déléguer au maire certaines attributions. Cela permet de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de charger le maire, par délégation du conseil municipal, pour la durée de son mandat :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics ;
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, le droit de préemption ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- De prendre les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu par le code rural et de la pêche maritime ;
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;
- De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement ;
- D'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération ;
- D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions.

Madame Laurence TRANCHANT FELLER demande des précisions concernant les montants autorisés par le Conseil municipal pour certaines opérations financières. Il est rappelé que le Conseil doit fixer, par délibération, les montants maximums pour certaines catégories d'opérations lorsqu'elles se présentent.

2. DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Désignation des délégués au sein des syndicats communaux

Monsieur le Maire propose au Conseil les délégués pour chaque syndicat communal.

Article L.2122-18 du CGCT : « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par ARRETE une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. »

Représentants au Parc naturel régional du Vexin français (PNR)

DÉLIBÉRATION 2026-75 (administration)

Vu les statuts du Parc naturel régional du Vexin français (PNR),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE

Sylvain DEMULDER, titulaire

Eric DEPELCHIN, suppléant

Pour représenter la Commune au sein des instances du PNR.

Représentants au Syndicat intercommunautaire pour l'assainissement de la région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP)

DÉLIBÉRATION 2026-76 (administration)

Vu les statuts du Syndicat intercommunautaire pour l'assainissement de la région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP),

COMMUNE DE VALLANGOUJARD
Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE

Natacha OULD BIYE, Sylvain DEMULDER, Guillaume FERREY, titulaires
Stéphane PICHERY, Jean-Yves PROIX, Philippe FABREGES, suppléants
Pour représenter la Commune au sein des instances du SIARP.

Représentants au Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de l'Épine du Buc (SIAEP)

DÉLIBÉRATION 2026-77 (administration)

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de l'Épine du Buc (SIAEP),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE

Jean-Jacques BARREAUX, Sylvain DEMULDER, titulaires
Jean Yves PROIX, suppléant
Pour représenter la Commune au sein des instances du SIAEP.

Représentants au Syndicat mixte d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise (SMDEGTVO)

DÉLIBÉRATION 2026-78 (administration)

Vu les statuts du syndicat Mixte d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val-d'Oise (SMDEGTVO),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE

Sylvain DEMULDER, titulaire
Laurence TRANCHANT-FELLER, suppléant
Pour représenter la Commune au sein des instances du SMDEGTVO.

Représentants au Syndicat mixte intercommunal de ramassage de traitement des ordures ménagères du Vexin (SMIRTOM)

DÉLIBÉRATION 2026-79 (administration)

Vu les statuts du syndicat mixte intercommunal de ramassage de traitement des ordures ménagères du Vexin (SMIRTOM),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE

Alain VAILLANT, titulaire
Jean-Jacques BARREAUX, suppléant
Pour représenter la Commune au sein des instances du SMIRTOM.

Conseil d'école

DÉLIBÉRATION 2026-80 (administration)

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article D. 411-1, qui définit la présence de deux élus au Conseil d'école, le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE Mathurine LAVAUD pour participer au Conseil d'école.

Représentants au Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée du Sausseron (SIAVS)

DÉLIBÉRATION 2026-81 (administration)

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Vallée du Sausseron (SIAVS)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

COMMUNE DE VALLANGOUJARD
Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026

DESIGNE

Sylvain DEMULDER, titulaire

Guillaume FERREY, suppléant

Pour représenter la Commune au sein des instances du SIAVS.

Représentants au Syndicat mixte de gestion de la fourrière animale du Val d'Oise (SMGFAVO)

DÉLIBÉRATION 2026-82 (administration)

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE

Laurence TRANCHANT-FELLER, titulaire ; Eric DEPELCHIN, suppléant

Pour représenter la Commune au sein des instances du SMGFAVO.

Commission communautaire voirie (CCSI)

DÉLIBÉRATION 2026-83

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE

Alain VAILLANT, titulaire

Eric DEPELCHIN, suppléant

À la Commission voirie de la Communauté de communes.

Commission communautaire agriculture (CCSI)

DÉLIBÉRATION 2026-84

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE

Alain VAILLANT, titulaire

Guillaume FERREY, suppléant

À la Commission agriculture de la Communauté de communes.

Commission communautaire enfance (CCSI)

DÉLIBÉRATION 2026-85

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE

Eugénie DELBECQ, titulaire

Agathe REMAUD, suppléant

À la Commission enfance de la Communauté de communes.

Correspondant de défense

DÉLIBÉRATION 2026-86

Dans le but de développer le lien Armée - Nation, chaque conseil municipal est invité à désigner un correspondant de défense,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE Véronique GIRAUD, correspondante défense.

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

DÉLIBÉRATION 2026-87

Le Conseil doit désigner les membres de la Commission de travail chargée de préparer avec le bureau d'études les éléments qui seront ensuite soumis au Conseil municipal à la suite de la concertation publique, le maire étant président de droit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE

Stéphane PICHÉRY, Agathe REMAUD, Jean-Jacques BARREAUX, titulaires

Jean-Yves PROIX, Véronique GIRAUD, Alain VAILLANT, suppléants

Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS)

DÉLIBÉRATION 2026-88

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE

Mathurine LAVAUD, Alain VAILLANT, Stéphane PICHÉRY, Laurence TRANCHANT-FELLER et Guillaume FERÉY au Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron.

Comité national d'action sociale pour le personnel communal (CNAS)

DÉLIBÉRATION 2026-89

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE Stéphane PICHÉRY au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal).

Permis de construire du Maire

DÉLIBÉRATION 2026-90

Vu l'article L.421 2.5 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit désigner un de ses membres pour délivrer, le cas échéant, les permis de construire et autorisations de travaux concernant le Maire à titre personnel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE

Jean-Jacques BARREAUX pour délivrer, le cas échéant, les permis de construire et autorisations de travaux concernant le Maire à titre personnel.

Commission communale des impôts directs (CCID)

DÉLIBÉRATION 2026-91

Monsieur le Maire rappelle que la commission communale des impôts directs permet d'assurer l'équité dans l'établissement des bases d'imposition locales.

Dans une commune de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Parmi eux, un Commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune.

Les Commissaires ainsi que les suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, dressée par le Conseil Municipal, en nombre double doit une liste de 24 noms.

COMMUNE DE VALLANGOUJARD
Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026

Commissaires membres du Conseil Municipal		Commissaires extérieurs au Conseil Municipal	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Laurence TRANCHANT-FELLER	Alain VAILLANT	Françoise GERMAIN	Jennifer BOUBEKRI
Jean-Yves PROIX	Mathurine LAVAUD	Lionel MARTY	Coralie DUMONT
Jean-Jacques BARREAUX	Eugénie DELBECQ	Agnès DESPRETZ	François GIGAN
Natacha OULD BIYE	Véronique GIRAUD	Jacques TOURNADRE	Claire CUSCUSA
Eric DEPELCHIN	Agathe REMAUD	Nathalie LEPINE CALDERON	François VIAL
Samia BOUZID	Stéphane PICHERY	Nathan KOHN Commissaire domicilié en dehors de la Commune	Céline BARRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la liste des commissaires proposée pour la Commission communale des impôts directs.

Commission d'appel d'offres (CAO)

DÉLIBÉRATION 2026-92 (administration)

Vu le CGCT et notamment l'article L2121-21,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE à 3 titulaires et 3 suppléants la composition de la commission des marchés publics

DESIGNE

- Titulaires : Agathe REMAUD, Natacha OULD BIYE, Laurence TRANCHANT-FELLER
- Suppléants : Samia BOUZID, Jean-Jacques BARREAUX, Guillaume FERREY

Monsieur le Maire précise que les suppléants sont systématiquement invités à participer aux réunions, avec voix consultative, sauf dans le cas d'absence d'un ou plusieurs titulaires.

Commission contrôle des listes électorales

DÉLIBÉRATION 2026-93 (administration)

Vu le CGCT et notamment l'article R.7 du code électoral,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE à 3 titulaires et 3 suppléants la composition de la commission contrôle des listes électorales.

DESIGNE

- Titulaires : Samia BOUZID, Véronique GIRAUD, Jean-Yves PROIX
- Suppléants : Eric DEPELCHIN, Eugénie DELBECQ, Laurence TRANCHANT-FELLER

Monsieur le Maire précise que les suppléants sont systématiquement invités à participer aux réunions, avec voix consultative, sauf dans le cas d'absence d'un ou plusieurs titulaires.

Commission administration générale

DÉLIBÉRATION 2026-94 (administration)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE

Natacha OULD BIYE, Agathe REMAUD, Laurence TRANCHANT-FELLER, titulaires

Samia BOUZID, suppléante

À la Commission d'administration générale.

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026

Commission vie locale

DÉLIBÉRATION 2026-95

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE

Mathurine LAVAUD, Eric DEPELCHIN, Samia BOUZID, Laurence TRANCHANT-FELLER, titulaires

Stéphane PICHÉRY, Natacha OULD BIYE, Eugénie DELBECQ, suppléants

Lionel MARTY, François VIAL, Françoise GERMAIN, Céline BARRE, Daniel ZIMIERSKI, représentants des habitants

Les Petits Loups du Vexin, Le Foyer Rural, AOJE, les associations

À la Commission vie locale.

Monsieur le Maire explique que les commissions « Administration générale » et « Vie locale » sont nouvellement créées. Madame Natacha OULD BIYE prend la parole afin de préciser que la commission « Administration générale » permettra d'étudier certains sujets en amont des conseils municipaux.

Monsieur le Maire précise à Madame Laurence TRANCHANT FELLER que la Commission Vie locale est ouverte à l'ensemble des habitants. Cependant, il est préconisé de limiter le nombre de membres afin d'en garantir son bon fonctionnement.

4. RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE**DÉLIBÉRATION 2026-96**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-12 et suivants relatifs au statut de l' élu local et à la charte de l' élu local,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 ;

Vu le rapport du Maire

Rappelle que conformément au CGCT, il a été donné lecture de la charte de l' élu local lors de la séance d'installation du conseil municipal ;

Considérant le droit des élus de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ;

Considérant l'accord des personnes désignées ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE

Le référent déontologue : Monsieur Christian BREBAN (professeur agrégé en Sciences de la vie et de la Terre à la retraite)

Le référent déontologue pourra être saisi par tout élu local de la commune, à titre individuel et confidentiel, par voie écrite. Chaque saisine postale devra être cachetée et porter la mention « confidentiel ». Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception.

5. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Approbation du Compte Financier Unique 2025

DÉLIBÉRATION 2026-97 (finances)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2024-35 du conseil municipal en date du 2 décembre portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

COMMUNE DE VALLANGOUJARD
Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT — DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général	277 685.69 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	270 000.72 €
65 - Autres charges de gestion courante	73 679.87 €
66 - Charges financières (intérêts des emprunts)	48 358.51 €
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 198.47 €
014 - Atténuation de produits	2 124.00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	680 047.26 €

FONCTIONNEMENT — RECETTES	
002 - Excédent cumulé de fonctionnement reporté de 2024	32 026.02 €
70 - Produits de services, du domaine et ventes	65 198.81 €
013 - Atténuations de charges	6 062.39 €
73 - Attribution CCSI, FNGIR ((fonds national de garantie individuelle des ressources)	229 980.92 €
731 - Fiscalité locale, taxe électricité	325 705.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	51 050.92 €
75 - Autres produits (loyers)	105 130.58 €
76 - Produits financiers	7.81 €
77 - Produits spécifiques	6 240.58 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	821 403.03 €

INVESTISSEMENT — DÉPENSES	
1641 - Emprunts	84 030.05 €
165 - Dépôts et cautions	2 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	74 139.66 €
001 - Déficit de 2024	89 643.26 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	249 812.97 €

INVESTISSEMENT — RECETTES	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	136 489.08 €
13 - Subventions	23 493.47 €
040 - Opérations d'ordre	8 198.47 €
16 - Dépôts et cautionnements	3 078.42 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	171 259.44 €

En l'absence temporaire du maire qui, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, a quitté la séance, et sous la présidence de Alain VAILLANT, premier adjoint,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte financier unique 2025.

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026

En sa qualité d'ordonnateur de la Commune, Monsieur le Maire ne doit pas prendre part au vote du Compte Financier Unique. Il quitte la salle et confie la présidence de la séance au 1^{er} adjoint, Monsieur Alain VAILLANT.

Monsieur Alain VAILLANT explique le CFU 2025 qui se répartit en fonctionnement dépenses et recettes et en investissement dépenses et recettes.

Madame Natacha OULD BIYE prend la parole afin de présenter en détail les opérations relatives au CFU. Madame Laurence TRANCHANT FELLER intervient et demande que les éléments soumis au vote soient envoyés dans des délais plus longs, afin de permettre une meilleure étude des dossiers.

Affectation du résultat 2025 — Budget communal -- **Reporté à la prochaine séance**

DÉLIBÉRATION 2026-98 (Finances)

6. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026-- **Reporté à la prochaine séance**

DÉLIBÉRATION 2026-99 (finances)

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire décide de reporter à une séance ultérieure les points relatifs à l'affectation du résultat de 2025 ainsi qu'au budget supplémentaire 2026 à la séance prochaine.

Cette décision relève de la seule prérogative du maire sans que l'accord du conseil municipal ne soit préalablement requis.

7. RESSOURCES HUMAINES

Suppression de poste : adjoint administratif territorial « arts plastiques »

DÉLIBÉRATION 2026-100 (école, ressources humaines)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique — les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu le Code Général de la Fonction Publique — art. L542-1 à L542-35,

Vu le budget communal,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Vu la délibération du 15 septembre 2021 portant création d'un poste d'intervenant en arts plastiques relevant de la catégorie C,

Vu l'avis du CST du 24 février 2026 ;

Considérant que la délibération du 15 septembre 2021 ne précise pas la filière du poste,

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial de l'intervenant d'arts plastiques afin de créer le poste d'adjoint territorial du patrimoine dans la filière culturelle ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

SUPPRIME à compter du 1er mai 2026, le poste d'adjoint administratif de l'intervenant arts plastiques afin de le remplacer par le poste d'adjoint territorial du patrimoine

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Création de poste : adjoint territorial du patrimoine

DÉLIBÉRATION 2026-101 (école, ressources humaines)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

Vu le budget communal,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Vu la délibération du 15 septembre 2021 portant création d'un poste d'intervenant en arts plastiques relevant de la catégorie C,

Vu l'avis du CST du 24 février 2026 ;

Considérant que la délibération du 15 septembre 2021 ne précise pas la filière du poste,

Considérant qu'il convient de créer un poste à temps non complet d'intervenant en arts plastiques relevant de la filière culturelle, en catégorie C,

COMMUNE DE VALLANGOUJARD
Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026

Considérant l'inadéquation entre les fonctions exercées par un intervenant en arts plastiques et celles relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux administratifs, il convient de modifier la filière du poste concerné ;

Considérant que les crédits nécessaires restent inchangés ;

Considérant que les fonctions du poste peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique notamment les articles L.331-1 à L.334-3 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

CREE à compter du 1er mai 2026, un poste à temps non complet d'adjoint territorial du patrimoine, à raison de 18 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie C, filière culturelle.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois de la Commune en y ajoutant à compter du 1er mai 2026 un poste dans la filière culturelle, en catégorie C, au grade d'adjoint territorial du patrimoine.

Tableau des effectifs

Fonction	Grade	Catégorie	Actuel	Proposé
Secrétaire de mairie	Rédacteur territorial	B	TC	TC
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif territorial	C	TC	TC
Atsem	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	TC	TC
Atsem	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	TC	TC
Agent de restauration	Agent technique territorial	C	TNC	TNC
Entretien	Agent technique territorial	C	TNC	TNC
Ménage	Agent technique territorial	C	TNC	TNC
Arts plastiques	Adjoint territorial patrimoine	C	0	TNC
Arts plastiques	Adjoint administratif territorial	C	TNC	0
Sport	Adjoint territorial d'animation	C	TNC	TNC
Anglais	Agent territorial d'animation	C	TNC	TNC

TC = temps complet • TNC = temps non complet • 0 = supprimé

Madame Natacha OULD BIYE précise que la suppression d'un poste doit, impérativement, être soumise au CST (comité social territorial). La loi du 26 janvier 1984 figurant sur la délibération a été remplacée par les articles L.331-1 à L.334-3.

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026

Questions diverses / échanges

- Temps de travail de Madame Léna RENAUX.
 - o Le temps de travail de Mme Léna RENAUX comprend également le temps de préparation de ses ateliers.
- Monsieur le Maire explique la notion de Réfèrent Déontologue.
- Les incivilités, les dépôts sauvages, la vidéo protection sont des préoccupations exprimées par les administrés.
 - o Depuis de début du mandat, les élus sont intervenus pour le ramassage des dépôts sauvages. Le Conseil municipal s'engage dans la lutte contre les incivilités en travaillant en lien avec la Gendarmerie.
- Les poubelles communales, gérées par l'entreprise Jard 'éco, n'ont pas été vidées.
 - o Le CM a relancé le prestataire.
- Distributeur de pain : les administrés attendent sa pose.
 - o Pas de date précise mais cela sera fait prochainement.
- Les jeux des petits enfants sont, partiellement, détériorés.
 - o Le Conseil municipal participe activement à la rénovation des jeux.

Monsieur le Maire retient la date du mercredi 17 juin 2026 à 20h pour la prochaine séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire,
Philippe FABREGES



La secrétaire de séance,



